



Hérisson

Le journal de l'information piquante de la CGT CGI



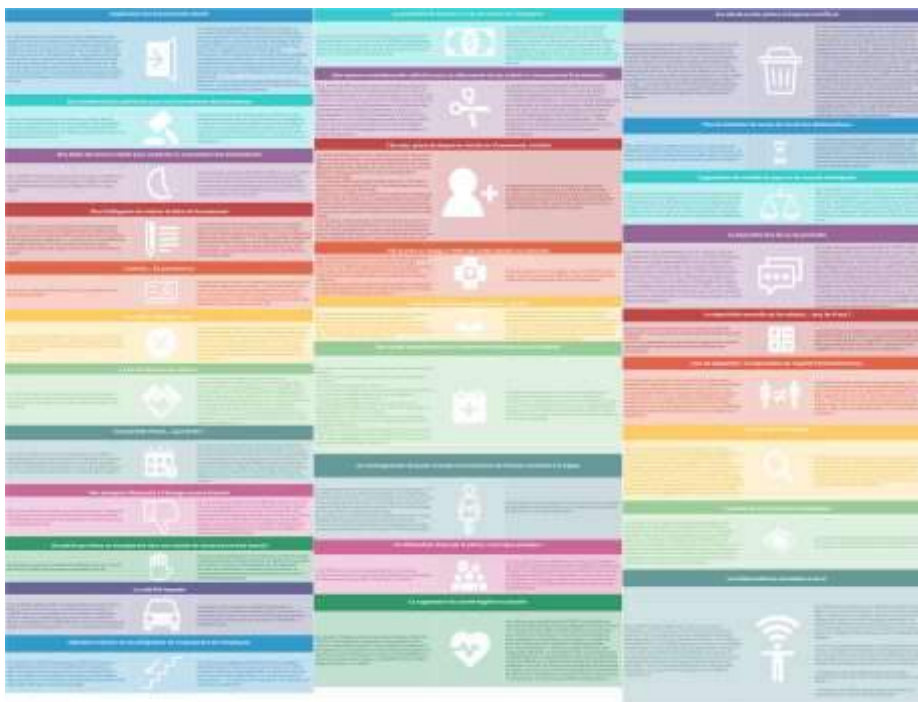
N° 49 SEPTEMBRE 2017

Si on comparait Avant/Après les Ordonnances Macron ?

Ces ordonnances réformant le Code du Travail, ça peut être complexe, surtout quand on est pas un spécialiste et que tout est fait pour que vous ne puissiez rien comprendre. Il faut donc un moyen **clair, simple et efficace** de comparer l'évolution de vos droits suite à ce bouleversement majeur du Code du Travail. Nous vous proposons donc une **fiche pratique** résumant ce qui va changer pour vous et vos proches de manière très concrète dans les années à venir.

On vous prévient d'entrée de jeu avant d'aller découvrir le tableau comparatif : il vaut mieux rester assis pour le lire, mais il va falloir ensuite se lever pour combattre avec tous ceux qui luttent pour le progrès social et nos droits en tant que travailleurs.

Les reculs majeurs de cette nième réforme ont été appuyées, entre autres, par monsieur **Didier Baichère**, élu député de la « République En Marche » dans la première circonscription des Yvelines. Les plus anciens le connaissent sûrement puisqu'il était accessoirement notre ancien DRH jusqu'en juillet 2014. CGI ne recrute décidément que les meilleurs...



<http://www.cgt-cgi.com/spip.php?article139>

Annulation des Elections Macron, c'est tout de suite !

Même plus besoin de voter, la Direction a déjà choisi vos représentants pour l'année 2018 !

A peine publiées le 23 septembre, les « ordonnances Macron » s'appliquent illico chez CGI. En effet, à défaut de signature d'un protocole d'accord pré-électoral avant cette date, les mandats de vos élus CE, DP et CHSCT sont automatiquement prorogés jusqu'au 31 décembre 2017 et la Direction nous a déjà informés qu'elle souhaitait saisir la prérogative unilatérale de proroger ces mandats d'un an supplémentaire que lui donnent ces mêmes ordonnances. Fromage **ET** dessert !

En cas de désaccord, c'est la Direction qui tranche seule et les salarié.e.s qui trinquent !

C'est ça le « *nouveau dialogue social 2.0* » : plus besoin d'accord pour proroger des mandats électifs au-delà de leur terme, plus besoin du vote des salariés pour choisir de renouveler leurs représentants.

La Direction décide **seule** de reconduire la majorité CFDT-CFTC qui lui convient si bien. 2018 sera donc une année de tous les dangers puisque les signatures de régression sociale primant sur le code du travail et vos contrats de travail seront possibles avec les mêmes stylos que ceux qui ont déjà signé la « perte du PPP » et le « travail de nuit low-cost ».

Prud'hommes : Bienvenus dans le Far-West

Il vous faut comprendre ce qu'impliquera au quotidien le plafonnement des indemnités pour licenciement abusif. Si votre hiérarchie CGI juge un jour votre maintien dans l'entreprise indésirable, quelle qu'en soit la bonne ou la mauvaise raison, elle connaîtra avec certitude et pourra budgéter en toute connaissance de cause ce qu'il lui coûtera de se séparer de vous **illégalement**.

C'est toute la relation contractuelle et en particulier la durée « indéterminée » de vos contrats de travail qui est insidieusement remise en cause. Le respect du droit devient facultatif, à un tarif modique et connu à l'avance.

Désormais, votre tête est mise à prix !

Le préjudice que vous subirez d'un licenciement abusif ne peut plus être apprécié librement par le juge en fonction de sa réalité objective. Depuis plus de 200 ans, le Code Civil énonce un principe fondamental qui prévoit que :

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »

Dit autrement, la victime d'un dommage n'est pas tenue de limiter son préjudice dans l'intérêt du responsable. Eh bien, chers collègues, en matière de droit social, ce principe est totalement mis au placard par le gouvernement. C'est une régression majeure de l'Etat de Droit dans notre pays !

Pour prendre conscience de cet état de fait, la CGT-Cadres a mis en ligne un calculateur de « licenciement Low-Cost » qui vous permettra de connaître le montant de **votre** mise à prix personnelle :

<http://ugict.cgt.fr/ordonnances/calc/>

Connectez sur ce calculateur et reportez le montant du « Reward » après avoir apposé votre photo au centre de l'affiche. Vous pouvez ensuite imprimer et placarder cette affiche au-dessus de votre bureau pour bien montrer qu'il ne faut pas trop vous prendre pour du simple bétail broutant dans des grandes plaines sauvages de l'Ouest américain sous la surveillance d'un gentil cow-boy.

WANTED

DEAD OR ALIVE

Pour cause de course au profit

Place ta photo ici

REWARD

EUR*



*Après plusieurs années de lutte devant les prud'hommes, et uniquement pour ceux qui iront !

CGT Recherche contradicteur(s) désespérément pour débats de fond

Nous vous avons largement informés du déroulement de la négociation de l'accord sur les horaires décalés en exposant nos analyses et nos positions. Nous avons conclu en expliquant par le détail les raisons pour lesquelles nous n'avons pas signé cet accord après avoir engagé le débat avec vous (cf. notre site web)

Nous avons, au passage, volontairement et gentiment titillé les syndicats signataires de cet accord dans l'espoir de les inciter à s'expliquer auprès de vous sur les raisons de leur signature.

Si nous assumons et expliquons nos positions, nous ne prétendons pas détenir « LA » vérité et nous aurions aimé connaître les arguments contradictoires de la CFDT et de la CFTC en faveur de cet accord. Cela aurait au moins permis de nourrir le débat démocratique avec vous. Nous estimons, en effet, que vous êtes en droit d'entendre les arguments des uns et des autres pour construire ensuite votre propre opinion sur un sujet qui vous touche directement, tant dans vos conditions de travail que votre santé.

Malheureusement, nous n'avons eu comme écho qu'un silence assourdissant... Nous passons cette petite annonce pour proposer ce débat. Tous les arguments seront examinés.

Réponse souhaitée par Tract Mensuel.

Syndicat CGT-CGI

Cannes

Rech.proj.pr.proj.priv.self-def.dem.brut.poss.S'adr.à.l'hôt.Mart.

...et plus si affinités ! O.D.

Horaires Décalés CGI : Appel à témoignage

L'accord est maintenant signé et va faire ses premiers effets sur certains projets.

Bien qu'écrit à aucun moment dans le texte de l'accord, la Direction nous a juré, craché, croix-de-bois-croix-de-fer-si-je-mens-je-vais-en-enfer, qu'elle maintiendrait les indemnités horaires pour tous les projets qui appliquaient déjà des montants de compensation plus haut que ceux négociés dans l'accord.

Si nous n'accusons pas sans preuves, si évidemment nous ne remettons pas en cause l'honneur des managers concernés, notre naïveté montre ses limites bien plus vite que chez nos camarades signataires de l'accord. Témoignez de votre cas personnel si vous êtes concernés.

Vous pouvez évidemment le faire de manière anonyme mais vous pouvez également nous envoyer une copie de vos Ordres de Mission par mail à l'adresse :

contact@cgt-cgi.com

Syndicat CGT-CGI

Cherche expert en éthique

CGI veut mettre en place un Code Ethique. Cependant, nous avons du mal à comprendre un phrase qui dit :

« *Dans des circonstances particulières, le conseil d'administration de CGI pourra prendre la responsabilité d'exempter occasionnellement un administrateur ou un dirigeant de CGI d'observer des dispositions du Code* »

On se demandait parfois si on nous prenait pas pour des idiots, mais maintenant on en est sûrs ! Syndicat CGT-CGI

Direction cherche caution sociale pour les NAO 2018

Nous sommes à la recherche de signataires pour notre proposition d'accord NAO pour 2018. Aux prétextes incompréhensibles que nous n'avons fait presque aucun effort malgré des bons résultats annuels en France, que vous avez donné le meilleur cette année malgré les manques d'effectif, que nous avons ignoré totalement l'enquête CGT à laquelle vous avez répondu en masse, bref, sur des détails insignifiants, certains refusent de nous servir de « caution sociale » pour continuer tranquillement à servir les actionnaires et les dirigeants en priorité.

Aidez-nous ! Expliquez-leur que vous n'adhérez jamais chez eux pour les aider à changer le rapport de force chez CGI et qu'il vaut mieux signer sans faire d'histoire ! Merci d'avance.

Votre (très) chère Direction



Les « Chefs Cuistots » vous remercient !



Suite à la diffusion du Hérisson n°48 le mois dernier, en à peine plus de 72 heures, vous êtes plus de 900 visiteurs uniques à avoir lu l'article de la Cuisine des Patrons qui traitait du Groupe CGI.

Les indicateurs se sont affolés et les responsables du site nous ont écrit pour comprendre ce qui expliquait cet intérêt soudain pour l'article. Il vous remercie chaudement !

Voici leur chaîne YouTube si vous voulez en voir un peu plus :

<https://www.youtube.com/channel/UCv--5Hhz9BVZ-nQwOFck-XA>

Live Tweet Tournée Annuelle FY2018

Quitte à écouter la Direction parler toute seule toute la soirée, nous avons décidé de vous offrir un moyen de décrypter en live les annonces effectuées et y apporter un peu de contradiction avec humour, GIF animés et impertinence mais toujours avec du fond et l'ambition du débat.

Au moment où vous lisez ces lignes, la soirée sera probablement déjà derrière nous vu les délais de diffusion des tracts syndicaux qui passent par les différents « filtres » de la Direction.

Vous pouvez revoir les messages, sans obligatoirement avoir un compte Twitter en vous rendant sur :

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>

Twitter
 **#TA2018**

Vous pourrez suivre cette soirée en direct sur Twitter grâce au Live Tweet sous le hashtag **#TA2018** du compte

@CgtCgiFrance

Jeudi 5 octobre
à partir de 18h30

Vos Délégués et Représentants Syndicaux CGT

Délégué Syndical Central

Jean-Pierre BAROUKHEL-MOUREAU
07.83.22.17.89

Grand-Est

Pascal GIFFARD-BOUVIER
06.11.83.78.27

Sylvie DAMON
06.84.45.50.57

Pascal GENTY
06.95.69.74.02

FGDC / I2CE

Jacques LABANSAT
06.87.04.55.13

Guillaume AUGIER
06.82.44.69.38

Philippe BLANCHET
07.87.95.56.19

Grand-Ile-de-France

Duc Tuan LE 06.70.44.45.06

Grand-Ouest

Audrey ESPES 06.80.85.19.76



47 rue des Docks

69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com

<http://www.cgt-cgi.com>

Réseaux Sociaux



<https://www.facebook.com/SyndicatCGTCGIFrance/>



Facebook



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>

